



## **17.06 Cahier des charges du chef des arbitres**

---

16.07.2019/CC

### **1. Description de fonction**

Chef des arbitres de la Swiss Wrestling Fédération (SWFE).

### **2. Organe d'élection**

Le chef des arbitres est élu par l'assemblée des délégués de Swiss Wrestling Fédération et est président de la commission d'arbitrage.

### **3. Intégration organisationnelle**

- Direction :  
Le chef des arbitres dirige la commission d'arbitrage (CA).
- Remplacement :  
Le chef des arbitres est remplacé par un membre de la commission d'arbitrage (CA).

### **4. Objectif de la fonction**

- Direction du corps d'arbitrage de Swiss Wrestling Federation
- Direction de la CA

### **5. Tâches générales**

- Convocation et conduite des réunions de la CA
- Etablissement des plans d'engagement pour les arbitres aux championnats suisses
- Etablissement des plans d'engagement pour les arbitres pour les championnats de ligue nationale, UWW et autres
- Etablissement et ajustement des règlements et lignes de conduite pour les arbitres
- Etablissement des résumés de règlement UWW lors des modifications de règlements à l'attention du DT et des clubs en langue allemande
- Etablissement des cahiers des charges des membres de la CA
- Organisation des cours de formation pour les arbitres au niveau de la Swiss Wrestling Federation (à partir de la catégorie candidat national)

### **6. Tâches particulières**

- Evaluation des arbitres aux engagements nationaux

### **7. Compétences**

- Nomination des arbitres de toutes catégories .
- Droit d'initiative pour la nomination des candidats d'arbitrage de la UWW et stages UWW.
- Droit de demande de sanctions contre les lutteurs et officiels suite à des blessures réglementaires aux combats
- Droit de proposer des candidats au poste du secrétariat de la CA.

### **8. Entrée en vigueur**

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation par le CC

### **9. Copies**

Détenteur du poste  
Comité central